



# TIR CLUB DE SAINT LYE



Présidente du TCSL  
Mme Véronique IZABEL  
61 Rue du Bas - 10270  
LAUBRESSEL  
N°02/TCSL/BP/2025

## CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 5 des statuts, notre assemblée générale annuelle aura lieu le **vendredi 26 septembre 2025 à 20h00**. Celle-ci se tiendra au stand de tir de Saint-Lyé 10800. Il est nécessaire que le plus grand nombre de licenciés soit présent ou représenté.

### Ordre du jour

Allocution de bienvenue de la Présidente.  
Rapport moral et financier de la saison écoulée.  
Présentation budget année 2025/2026.  
Cotisations 2025/2026.  
Travaux effectués et envisagés pour la nouvelle saison.  
La santé du club, participation aux manifestations.  
Questions diverses.

### Les licences 2025/2026

La nouvelle saison commence le 1<sup>er</sup> septembre, la cotisation sera de **170,00 €** en adulte et **90,00 €** pour les jeunes. A régler le plus rapidement possible sous peine de majoration de 20% à compter du 31/10/2025, conformément à l'article 4 du règlement intérieur.

La gestion informatisée permet l'édition annuelle du listing des tireurs n'ayant pas renouvelé leur licence à temps. Ce dernier est transmis à l'administration préfectorale, conformément à la réglementation en vigueur.

En cas d'empêchement pour l'assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 3 mandats.

Il est rappelé que, par application de l'article 5 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés, soit un quart des membres actifs (quorum).

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 3 des statuts.

Fait à Orvilliers-Saint-Julien, le 3 septembre 2025

Le secrétaire  
Pascal BRAGUE

## Procuration AGO

Je soussigné M./Mme..... donne pouvoir à  
M./Mme ..... afin de me représenter à  
l'Assemblée Générale annuelle du 26/09/2025 de l'association du Tir Club de Saint-Lyé afin  
de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du  
jour.

Fait à ....., le .....

Signature du mandant et du mandataire

